



Avec 1248 postes supplémentaires, JM Blanquer réoriente les priorités de l'Education nationale

L'éducation prioritaire est-elle déjà morte ? Une semaine après avoir annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classes en zone rurale sans l'accord du maire, JM Blanquer annonce la création de 1248 postes supplémentaires dans le premier degré. C'est globalement une bonne nouvelle pour les écoles. Mais c'est surtout un virage politique. Contrairement aux apparences cela ne rompt pas avec la politique d'austérité menée par JM Blanquer depuis son arrivée rue de Grenelle. Par contre, alors que depuis 40 ans l'Education nationale a déclaré les banlieues pauvres comme prioritaires, JM Blanquer confirme que les zones rurales sont prioritaires, au détriment des quartiers populaires. Il met en pratique les orientations du rapport Mathiot.

Une bonne nouvelle



Pour tous ceux qui ont dénoncé l'insuffisance de la carte scolaire du premier degré, la nouvelle de la création de 1248 postes supplémentaires à la rentrée 2020 sonne comme une excellente nouvelle.

Elle arrive après les déclarations de JM Blanquer le 27 mars. Sur TF1, le ministre de l'Education nationale déclare : "On ne fera pas une seule fermeture de classe en zone rurale (moins de 5000 habitants NDLR) sans l'accord du maire... En milieu urbain on va réétudier l'équilibre entre ouverture et fermeture". Un communiqué ministériel parle de " la neutralisation de certaines fermetures ".

Un an plus tôt, E Macron avait annoncé vouloir dédoubler les grandes sections de maternelle de l'éducation prioritaire et limiter à 24 élèves toutes les classes de GS, CP et Ce1. Des décisions qui représentent environ 10 000 postes sur 3 ans. Or seulement 440 postes étaient ouverts à la rentrée 2020. Certes on attend 42 500 élèves de moins à cette rentrée dans le premier degré. Mais cela ne libère que l'équivalent de 1600 postes environ. Au total, le ministère n'a donc que 2000 postes

disponibles alors qu'il lui en faudrait plus de 3300. Il en manquait 1300. Ce sont globalement les 1248 postes qui ont été annoncées le 7 avril.

Dans une tendance à la baisse confirmée

JM Blanquer rompt-il vraiment avec la politique qu'il a menée depuis son arrivée au ministère ? En 2017 le gouvernement précédent avait créé 4211 postes. En 2018, JM Blanquer a ouvert seulement 3680 postes tout en dédoublant les CP et Ce1 de l'éducation prioritaire. En 2019 c'était 2325 emplois. En 2020 on aurait du passer à seulement 440 postes. Finalement ce sera 1688.

Malheur à l'éducation prioritaire

JM Blanquer réalise par contre une vraie rupture politique quant à la répartition des postes. Seules les académies rurales se voient attribuer des moyens supplémentaires importants. Emblématique est celle d'Amiens qui passe de 40 suppressions de postes à +24 grâce à l'apport de 64 postes à peu près répartis entre les 3 départements. Besançon sort du rouge grâce à l'apport de 40 postes. Nancy-Metz qui devait perdre 18 emplois en voit 100 arriver en même temps que son nouveau recteur. Orléans tours reçoit 65 postes supplémentaires. Clermont Ferrand et Limoges également avec 43 et 25 postes. Dijon devait perdre 25 postes elle en gagne 24 avec l'arrivée de 50 postes. Par comparaison Lille, n'aura finalement que 4 postes supplémentaires. On voit bien que tous les moyens sont envoyés sur les académies les plus rurales qui sont aussi celles où la population scolaire diminue le plus.

Malheur par contre aux académies urbanisées comptant de nombreuses écoles de l'éducation prioritaire. On a vu l'exemple de Lille. Mais la situation faite à Créteil et Versailles est pire encore. Dans ces deux académies, malgré l'apport de 1248 postes, il y aura deux fois moins de postes créés en 2020 qu'en 2019. En 2019 Créteil avait eu 502 postes contre 682 en 2018. Pour 2020, 201 postes étaient inscrits. Finalement ce sera 225 dont aucun pour le département le plus pauvre et le plus jeune de métropole . la Seine Saint Denis. Versailles passe de 243 à 265 postes.

Ainsi la décision ministérielle confirme la réorientation de la politique scolaire du gouvernement. Elle fait passer les écoles rurales comme une priorité. C'est aussi le sens du rapport Mathiot – Azéma qui demande la suppression des Rep et l'apport des moyens de l'éducation prioritaire en zone rurale. Or rien, ni en terme de niveau scolaire, ni en terme d'égalité sociale ne justifie la priorité donnée au rural. Le handicap du rural existe. Mais il apparait seulement dans l'orientation post bac, à un niveau qui échappe au ministère de l'Education nationale. Sans le dire et le décider, JM Blanquer commence à mettre en pratique la "déprioritarisation" des quartiers populaires.

Les réactions syndicales

L'annonce ministérielle a vivement fait réagir le Snuipp Fsu de Seine Saint Denis. Il relève que le département le plus pauvre, le plus jeune et le plus frappé par la crise sanitaire n'obtient aucun poste supplémentaire. "D'un point de vue pédagogique, nos élèves vont avoir besoin de mieux d'école avec des conditions qui pourront favoriser le retour aux apprentissages pour tou-tes. La priorité ne doit plus être à la mise en oeuvre des dispositifs ministériels, mais bien à un allègement généralisé des effectifs dans toutes les classes, au renforcement du RASED au sein des écoles (et non en « pôle ressource »), au développement des maîtres supplémentaires dans toutes les écoles afin de reconstruire ce que cette crise sanitaire aura chamboulé", écrit le syndicat.

A l'Assemblée le 7 avril, JM Blanquer , en réponse à une question du député GDR Stéphane Peu, a dénoncé comme "une baliverne" le fait qu'il n'y aurait pas de création de postes dans le 93. Il a promis 127 postes en plus à la rentrée 2020. En oubliant de préciser que c'étaient les postes prévus avant l'annonce du 7 avril. Aucun des 1248 postes annoncés ce jour n'iront dans le département qui en a le plus besoin.

Globalement, la mesure ministérielle est "une bonne nouvelle", nous a dit Francette Popineau, co-secrétaire générale du Snuipp fsu. "On trouve bien que le rural soit servi. Mais on ne voudrait pas que ça se fasse au détriment d'académies à fort taux d'éducation prioritaire. Ce que la période actuelle révèle c'est l'existence de fortes inégalités. Il faut en tenir compte. I faut une réponse à ce niveau, pour le 93 par exemple". Le Snuipp s'inquiète aussi des enseignants mis sur ces postes.

"On demande d'abonder les postes mis aux concours et qu'on ne mette pas de contractuels sur ces emplois. Ce que montre aussi la crise sanitaire c'est qu'enseigner est un métier".

Pour le Se-Unsa, "malgré cette dotation supplémentaire la crainte demeure de voir encore disparaître des postes de Rased, déjà précédemment décimés durant le quinquennat Sarkozy. De même, le vivier de remplaçants risque lui aussi d'être réduit. Les moyens alloués n'étaient déjà pas à la hauteur pour permettre la mise en œuvre des dédoublements en grande section en éducation prioritaire et des limitations à 24 élèves en GS, CP et CE1 ailleurs. Une pause dans le déploiement de ces mesures serait sans doute souhaitable voire nécessaire. Les besoins réels de l'école publique de la maternelle aux lycées nécessitent encore un effort budgétaire".

François Jarraud

La carte scolaire prévue pour 2020

L'annonce du 27 mars

Nouvelle carte scolaire du premier degré

Mesures de rentrée 2020

Dotation complémentaire du 7 avril

Aix-Marseille

Alpes Haute Provence

Hautes Alpes

Bouches Du Rhône

Haute Saône

Territoire De Belfort

Dordogne

Gironde

Landes

Lot Et Garonne

Pyrenees Atlantiques

Clermont-Ferrand

Haute Loire

Puy De Dôme

Haute Corse

Corse Du Sud

Seine Et Marne

Seine Saint Denis

Val De Marne

*Reste A Répartir

Saône Et Loire

Haute Savoie

19 + 15 HD

Pas De Calais

Haute Vienne

Montpellier

Pyrenees Orientales

Nancy-Metz
Meurthe Et Moselle
Loire Atlantique
Maine Et Loire
Alpes Maritimes
Dont Rouen
Seine Maritime
Orleans-Tours
Eure Et Loir
Indre Et Loire
Loir Et Cher
*Actions Particulières
Charente Maritime
Deux Sevres
Haute Marne
Côtes D'armor
Ille Et Vilaine
Strasbourg
Haute Garonne
Hautes Pyrenees
Tarn Et Garonne
Versailles
Hauts De Seine
Val D'oise
Guadeloupe
Martinique